

BULLETIN COMMUNAUTAIRE

NUMÉRO 5 | JUILLET 2025

DOSSIER COMMUNAUTAIRE

Environnement :
l'Espace Naturel Sensible du
Plateau de Coucourn
p.14

ZOOM SUR

Musique en Montagne
p16

BON À SAVOIR

Une nouvelle rubrique à
découvrir p.18



Montagne d'Ardèche
Communauté de Communes

LETTRE AUX HABITANTS

de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche

Chères habitantes, chers habitants,

À l'approche de la fin de ce mandat, nous souhaitons vous exprimer notre sincère gratitude pour la confiance que vous nous avez témoignée. Ce bulletin marque un moment important, celui du bilan de nombreuses réalisations qui ont transformé notre territoire.



Ces années ont été d'une richesse remarquable, et, je ne regrette pas d'avoir laissé ma place de sénateur. En tant que président, j'ai mis toute mon énergie au service de notre montagne.

Jacques GENEST
Président de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche
Ancien Sénateur

Votre bien-être demeure au cœur de nos préoccupations. Nous avons renforcé notre accompagnement des associations sportives et culturelles, enrichi le Parcours d'Enseignements Artistiques et Culturels, et développé nos services dédiés à l'enfance et à l'adolescence avec notamment l'ouverture de la micro-crèche du Béage. Nous finançons les services de la petite enfance, les ALSH, club ado et nous les soutenons car la jeunesse c'est l'avenir.

Nous avons également lancé des initiatives « bien vieillir » pour accompagner nos aînés dans leur mobilité et leur santé quotidienne. Une personne sera prochainement recrutée pour coordonner ces actions essentielles à notre cohésion intercommunale.

L'école de musique intercommunale Musique en Montagne (MEM), animée par deux professeurs, renforce l'attractivité de notre territoire en proposant des cours de musique pour tous les âges. Chaque école bénéficie de l'intervention d'une Dumiste, également responsable de MEM. Le projet *Haut les Chœurs* illustre parfaitement cette démarche : tous les enfants de Saint-Martial à Saint-Étienne-de-Lugdarès ont uni leurs voix dans un même chant.

Je remercie les élus pour leur collaboration à l'exécutif, au conseil communautaire et au sein des différentes instances de décisions pour notre montagne.

Sébastien PRADIER
1^{er} vice-président de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche



Notre engagement envers les plus fragiles s'est concrétisé par le déploiement deux points France Services, véritable interface de proximité pour les habitants éloignés ou confrontés aux difficultés numériques. Notre collaboration avec les Restos du Cœur témoigne de notre solidarité active, tout comme l'organisation efficace de la campagne de vaccination contre le Covid-19 a démontré notre capacité de mobilisation collective.

Notre Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est actuellement en cours d'élaboration. Cet outil permettra à chacun – particuliers, entreprises, associations – d'anticiper et de développer ses projets en cohérence avec les orientations territoriales. Nous vous encourageons à nous faire part de vos projets pour enrichir cette démarche. Élaboré en étroite collaboration avec l'ensemble des maires, ce document reflète une vision partagée : celle d'un territoire rural dynamique et attractif. Cette approche participative révèle l'optimisme résolu de nos élus face aux défis de la ruralité.

Le volet économique a enregistré des progrès notables. La zone artisanale de Saint-Martial a favorisé l'installation de nouvelles entreprises sur la commune et le renforcement des structures existantes. Notre politique de soutien au commerce de proximité porte ses fruits et contribue à maintenir la vitalité de nos villages. Grâce à notre partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, nous avons mis en place des dispositifs d'aide ciblés pour les commerçants et artisans, et pour les entreprises des aides à l'immobilier d'entreprises avec le Département de l'Ardèche. Ces mesures s'intègrent dans notre stratégie globale d'attractivité *Osez la Montagne d'Ardèche* qui se développe avec la création d'une commission mixte et la réflexion autour d'un Projet Alimentaire Territorial.

Le déploiement progressif de la fibre optique (2023-2024) renforce notre attractivité pour le télétravail et l'implantation de nouvelles activités.

Le tourisme, atout majeur de notre territoire, bénéficie d'une organisation renforcée. La création de l'EPIC touristique, la structuration des sentiers de randonnée et des circuits VTT participent à la mise en valeur de notre patrimoine naturel exceptionnel. La gestion du Gerbier permet à l'Office de tourisme de rayonner sur l'ensemble du territoire.

Notre responsabilité environnementale se traduit par des actions concrètes : gestion rigoureuse de l'assainissement via le SPANC, valorisation de notre espace naturel sensible, et programmation d'animations nature pour la quatrième année consécutive. L'optimisation de la collecte des déchets est en cours, avec d'autres projets à venir.

Ce mandat s'achève sur un symbole fort : notre futur siège intercommunal. Ces nouveaux locaux, qui seront inaugurés durant l'été, donneront une identité physique à notre communauté et amélioreront nos conditions de travail au service des habitants. Afin de maintenir la proximité avec tous, nous développerons, en partenariat avec les communes volontaires, une décentralisation de nos services en mairie pour faciliter l'accès à la Communauté de communes Montagne d'Ardèche.

Sur la proposition du président, il a été mis en place un fonds de concours pour investissement identique quel que soit la taille et la richesse de la commune.

Nos remerciements les plus chaleureux s'adressent à tous les élus pour leur implication, aux agents intercommunaux pour leur travail au quotidien, et à l'ensemble d'entre vous - résidents, bénévoles, entrepreneurs, agriculteurs, salariés, propriétaires de résidences secondaires, touristes - qui faites vivre notre territoire.

Jacques GENEST et Sébastien PRADIER

SOMMAIRE

P4 à 13 : À LA UNE

Vie associative • Action Sociale
Culture
GEMAPI
Économie
PLUi
Politique d'Accueil
Développement
Tourisme

P14 à 15 : DOSSIER COMMUNAUTAIRE

Environnement : ENS

P16 : ZOOM SUR ...

Musique en Montagne

P17 : PORTRAIT

Politique d'Accueil

P18 à 19 : BON À SAVOIR

Habitat • France Service
BAFA • Frelons Asiatiques • Tri sélectif

P20 à 22 : EN BREF

Patrimoine • Cinéma à la Montagne
Petite Enfance • Randonnée • Numérique • Ordures Ménagères
Assainissements • Fonds de concours • Ressources Humaines

P23 : AU COEUR DE NOS VILLAGES

Le Béage
Cros-de-Géorand
Lanarce
Saint-Étienne-de-Lugdarès

CONTACT

Communauté de communes
Montagne d'Ardèche
620 rue de la ZA Les Eygades,
07470 COUCOURON

04 66 46 59 80

www.cc-montagne-ardeche.fr

accueil@montagne-ardeche.fr

ÉDITEUR : Communauté de
communes Montagne d'Ardèche

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Jacques
GENEST

RÉDACTION : Services et élus de la
Communauté de communes

CRÉDITS PHOTO : Communauté de
communes Montagne d'Ardèche,
Office de Tourisme, EPTB 07,
lefreton.com, Cie Golema

CONCEPTION ET MISE EN PAGE : Service
Communication - CC Montagne
d'Ardèche

IMPRESSION : Fombon Aubenas

TIRAGE : 3500 exemplaires

VIE ASSOCIATIVE

Un soutien tout au long de l'année

La Communauté de communes Montagne d'Ardèche amplifie son soutien au tissu associatif local. Elle consacre ainsi en 2025 un budget annuel de 60.000€ (37.680€ en 2024) pour venir en aide aux acteurs du tissu associatif du territoire : scolaire, social, culturel, sportif...

Au 1^{er} Juin 2025, une trentaine de projets ont ainsi été soutenus, au profit des habitants de la Montagne d'Ardèche.



www.cc-montagne-ardeche.fr/au-quotidien/action-sociale/subventions-aux-associations/



Forum des Associations

La Montagne d'Ardèche se mobilise pour le tissu associatif avec le Forum des Associations. Comme en 2024, cette deuxième édition est co-organisée par la Communauté de communes et l'Office de Tourisme. Fort du succès de la première avec plus de 25 exposants et un public venu en nombre échanger, expérimenter, jouer et se rassembler dans la bonne humeur, la manifestation est reconduite.

Alors notez bien cette date, pour une rentrée associative réussie : rendez-vous le samedi 6 Septembre à Coucournon. L'occasion de réunir et de mettre en valeur tout le tissu associatif du territoire en (re)découvrant de nouvelles disciplines et profiter de ce temps d'échanges.

Au moment de la rédaction du bulletin, le programme des démonstrations et la liste des associations présentes aux stands n'est pas finalisé. Vous découvrirez ces informations dans les actualités des deux structures (site internet et réseaux sociaux) prochainement.

SOCIAL

Signature CTG

Le mardi 22 octobre 2024, la Communauté de communes Montagne d'Ardèche, la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de l'Ardèche ainsi que la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Ardèche Drôme Loire, ont signé la Convention territoriale globale (CTG) et la Charte avec les Familles de la MSA du territoire Montagne d'Ardèche.



Ce contrat d'engagement permet de maintenir et de développer des services aux habitants. Petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, logement, accès aux droits... tous les champs de l'action sociale sont concernés. La CTG est ainsi une véritable feuille de route qui définit les grands axes d'interventions sur lesquels la CCMA, la Caf et la MSA vont agir au cours des 5 prochaines années. L'enjeu premier pour les signataires de cette convention est de pouvoir cibler les attentes des habitants.

La signature de la CTG a été l'occasion de dresser un portrait du territoire, de recenser les acteurs présents et d'identifier les besoins émergents. À partir de ce diagnostic, 10 axes stratégiques ont pu être définis. Ces axes se traduisent par 25 actions à mener.



www.cc-montagne-ardeche.fr/au-quotidien/action-sociale

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche (CCMA) mène une politique culturelle ambitieuse, centrée sur l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC), le développement d'une offre culturelle de proximité et les enseignements artistiques (MEM). En lien étroit avec l'État (DRAC), la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ardèche, mais aussi de nombreux acteurs associatifs et culturels locaux, et structures culturelles ardéchoises et des départements voisins, la CCMA déploie un programme d'Éducation Artistique et Culturelle à destination de tous publics.

Cette année une rencontre avec les enseignants a été organisée pour permettre de co construire des projets à destination des scolaires. Des entretiens spécifiques ont eu lieu pour étoffer les médiations culturelles, les rencontres d'œuvre sur l'année 2025-2026. En attendant la formalisation de cette offre qui devra avoir lieu avant début juillet, nous pouvons déjà faire un zoom sur l'année en cours. Mi-juin, une action est achevée : nous avons eu l'occasion d'assister à la restitution du projet CTEAC (Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle) au Lac d'Issarlès. Ce projet, déployé toute

l'année avec l'école du village et l'EHPAD, des habitants (collecte de leurs paroles), est le fruit de rencontres, de créations artistiques et de stages voix ouverts à tous en lien avec Musique En Montagne (MEM). Une fin de journée ensoleillée sur la plage du Lac d'Issarlès où les enfants et les résidents de l'EHPAD chantent un répertoire commun, des histoires des enfants côtoient en seconde partie le collectage réalisé par les artistes. A la nuit tombée, les constructions créées par les enfants, avec le son des élèves du stage chant, et une performance live des artistes.

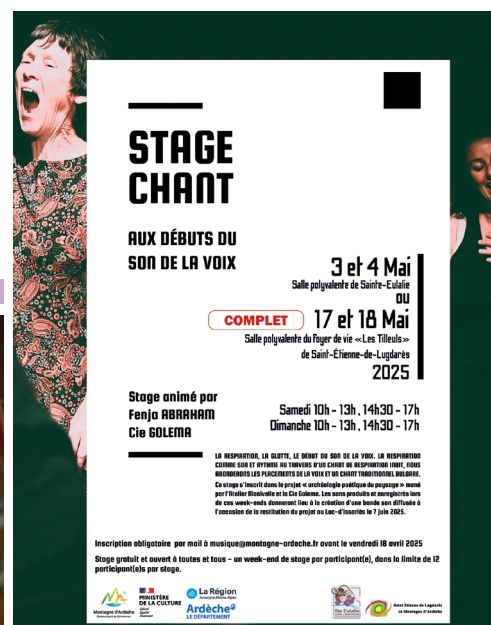


<https://cc-montagne-ardeche.fr/culture-patrimoine/culture/>

Autre belle initiative en cours : les rencontres culturelles avec le Collectif BaZalt autour du Parcours artistique du Partage des Eaux. Ces moments, organisés sur plusieurs sites emblématiques du territoire, vous invitent à revisiter des œuvres d'art en pleine nature par des pratiques artistiques variées : danse, théâtre, écriture, voix, broderie, cyanotype...



Un exposition photographique et présentation du projet danseurs de ligne a eu lieu à la bibliothèque de Coucouron de la mi-avril à la mi-mai. L'occasion d'échanger et de (re)découvrir ces artistes et leurs talents.



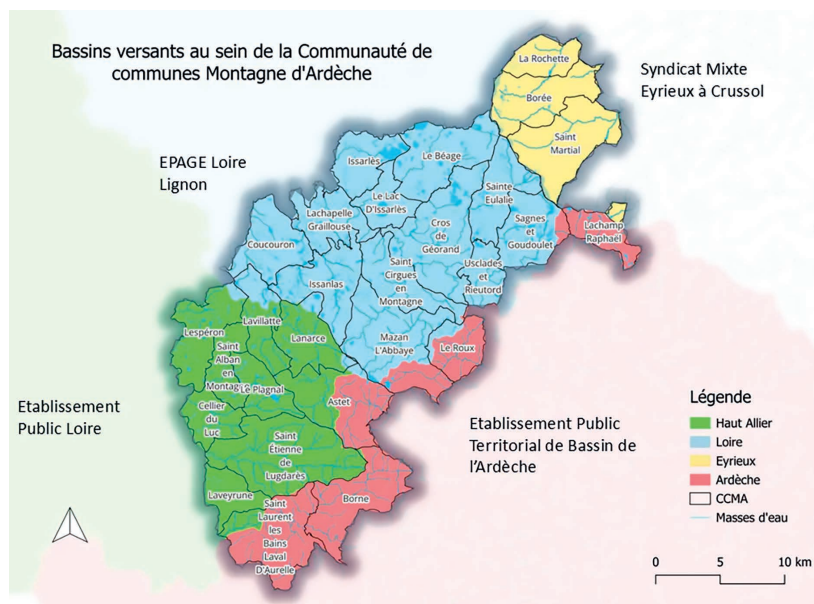
Historique

Depuis le 1^{er} janvier 2018 les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) exercent de manière obligatoire la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI).

Une compétence partagée... mais bien encadrée

Cette compétence regroupe plusieurs domaines d'intervention (article L211-7 du Code de l'environnement) :

- aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (zones d'expansion de crues, études de risques, contrats territoriaux...)
- entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau dès lors que l'intérêt général le justifie et en complément du devoir des propriétaires riverains,
- défense contre les inondations (ouvrages de protection hydraulique recensés = digues et barrages écrêteurs) surveillance, entretien, gestion et études pour nouveaux ouvrages, dans le cadre de l'intérêt général et en complément des obligations du riverain,
- protection et restauration des cours d'eau (restauration hydromorphologique, renaturation, continuité...) et des zones humides (restauration, plan de gestion de tourbières...)



La communauté de communes n'agit pas seule. Elle a choisi de déléguer ou de transférer cette compétence à des syndicats à l'échelle de bassins versants. Cette coopération permet de mutualiser les moyens techniques et humains pour une gestion cohérente à l'échelle de bassins versants.

Bassin versant	Structure	Délégation ou transfert	
Loire	EPAGE Loire Lignon	Délégation	Convention pluriannuelle définissant les objectifs et les moyens alloués par la collectivité. La collectivité conserve la compétence.
Allier	Établissement Public Loire	Délégation	
Eyrieux	Syndicat Mixte de l'Eyrieux à Crussol	Transfert	Action pérenne, la collectivité est relevée de la compétence mais participe à la gouvernance de la structure gestionnaire.
Ardèche	EPTB Ardèche	Transfert	

Une mise en œuvre concrète sur le territoire

Tous les ans des actions sont mises en place sur la Communauté de communes, en voici une liste non exhaustive :

- installation d'abreuvoirs déportés et mise en défens de cours d'eau,
- désenrésinement et renaturation de berges,
- entretien et création de mares
- restauration de zones humides et fermeture de drains,
- gestion d'espèces invasives
- entretien courant dans le cadre de l'intérêt général (en complément de l'obligation du riverain)
- études de prévention du risque inondation,
- animations de sensibilisation

En parallèle les structures de bassins travaillent sur le recensement des besoins, la planification et la recherche de financements. Ainsi, ces actions sont financées par la taxe GEMAPI prélevée sur la communauté de communes mais aussi par des subventions d'organismes tels que l'Agence de l'Eau, le Département de l'Ardèche ou encore la Région. Pour certaines actions, ils travaillent en partenariat avec d'autres structures (Conservatoire d'Espaces Naturels, Chambre d'Agriculture, ONF...).

Mieux prévenir les crues

Les crues du 17 octobre 2024 ont fortement impacté la Montagne ardéchoise, un travail de recensement des besoins et de planification a depuis été effectué auprès des communes par les structures de bassins versants. Des travaux d'enlèvement d'embâcles et d'entretien ont commencé sur les bassins versants de la Loire, de l'Allier et de l'Eyrieux.

Le 17 juin, une réunion d'information s'est tenue à destination des élus et des agents communaux afin de discuter des bonnes pratiques d'entretien et d'éviter l'aggravation du risque inondation dans les zones à enjeux.

En complément de la sensibilisation, de la restauration des milieux naturels et de l'anticipation des phénomènes de crue (vigilance météo, APIC, Vigicrue Flash), les comportements individuels sont au cœur de la sécurité sur le territoire.



Point info - l'entretien des cours d'eau

Selon l'article L.215-14 du code de l'environnement, le propriétaire riverain est tenu d'entretenir le cours d'eau depuis le haut de berge, jusqu'au milieu du lit de la rivière. Cet entretien se fait sans intervention mécanique dans le lit mineur et n'est pas soumis à déclaration ou autorisation de la DDT. Il comprend différentes actions : Enlever des arbres et des embâcles gênant l'écoulement des eaux ; Dégager l'équivalent d'un « passage d'homme » au-dessus du cours d'eau ; Couper et/ou dégager les éléments risquant de tomber dans la rivière ; Entretenir les zones d'expansion de crues.

Attention, certaines actions sont à proscrire : Couper à blanc ou trop drastiquement ; Garder une seule taille d'arbre ; Conserver uniquement une rangée d'arbres en pied de berge ; Utiliser des produits chimiques ; Planter ou sélectionner des espèces invasives ; Retirer systématiquement les bois morts ; Remblayer les berges.

Si des difficultés sont rencontrées il est possible de solliciter le conseil technique gratuit de la structure concernée. Ensuite, dans les zones à enjeux et dans le cadre de l'intérêt général, la structure de bassin versant peut soutenir le propriétaire riverain en effectuant des travaux à travers une Déclaration d'Intérêt Général.

Une responsabilité collective

La réussite de la GEMAPI repose sur une mobilisation collective : collectivités, riverains, usagers, agriculteurs, pêcheurs... Chacun peut contribuer en respectant les zones humides (suivre les sentiers, éviter le piétinement), en signalant les désordres observés (espèces exotiques envahissantes, drainages...) ou en aidant à recenser les besoins, les mares et autres milieux humides du territoire...

Contact

CCMA - 04 66 46 59 80
EPAGE LL - 04 71 04 16 41
EPL - 07 86 64 71 81
SMEC - 04 75 29 44 19
EPTB Ardèche - 04 75 37 82 20



www.cc-montagne-ardeche.fr/environnement/gemapi/

Aides aux entreprises avec point de vente

La communauté de communes apporte un soutien économique actif via le dispositif *Financer mon investissement « Commerce et Artisanat »* à divers projets d'investissements et de modernisation portés par des entreprises locales.

Les entreprises bénéficiaires ont engagé des travaux allant de l'acquisition de véhicules frigorifiques, matériels de restauration professionnels, et d'équipements divers visant à améliorer leurs services et leur efficacité énergétique. Voici un aperçu détaillé des aides octroyées récemment, montrant l'ampleur et la diversité des projets financés :

- **Acquisitions et modernisations diverses :**

Des équipements (véhicules frigorifiques, ponts élévateurs, cabines de peinture, fours professionnels, matériels informatique avancé, frigorifiques et de lavage) ont bénéficié de subventions.

- **Modernisation des espaces commerciaux :**

Des entreprises locales ont entrepris la réfection de terrasses, vitrines, façades, ainsi que l'aménagement de cuisines professionnelles et de laboratoires de pâtisserie, avec des aides.

- **Projets de mise aux normes :** la reprise de restaurants avec rénovation complète des cuisines et mise aux normes ERP illustrent la volonté de dynamiser économiquement le territoire.

L'aide maximale de la CCMA est de 5.000€, celle de la Région 10.000€ pour des projets de 10.000€ minimum. Ces aides jouent un rôle crucial dans le maintien et le développement d'activités essentielles, permettant aux entreprises locales de moderniser leurs infrastructures, améliorer leurs services et ainsi pérenniser leur activité économique.

Nous vous accompagnons au début du projet jusqu'au solde avec moins d'une semaine pour répondre à vos attentes :

developpement@montagne-ardeche.fr



www.cc-montagne-ardeche.fr/developpement-du-territoire/economie/

Aides à l'immobilier

La CCMA propose une aide financière spécifique destinée aux entreprises souhaitant se développer à travers des projets immobiliers sur son territoire. En partenariat étroit avec le Département de l'Ardèche, cette initiative vise à accompagner concrètement l'acquisition de terrains, la construction de nouveaux locaux ou encore l'extension de bâtiments existants dédiés à des activités économiques et de production. Les conditions pour bénéficier de cette aide sont clairement définies :

- Montant minimal de dépenses éligibles : 50.000€ HT.
- Aide de la Communauté de communes : 10% du montant des travaux, plafonnée à 10.000€.
- Aide complémentaire du Département 07 : possibilité d'intervenir à hauteur égale, plafonnée à 23.333€. Le Département intervient à hauteur de 2,33 fois la subvention de la Communauté de communes.

L'attribution de ces aides se fait après instruction conjointe par la CCMA et le Département, et nécessite obligatoirement un dépôt de dossier soumis à validation des deux collectivités.

Cette aide s'adresse particulièrement aux entreprises locales œuvrant dans des secteurs prioritaires tels que l'artisanat de production, l'industrie, les services à l'industrie, et l'agroalimentaire, spécifiquement pour la transformation et la commercialisation.

Grâce à cette action coordonnée, la communauté de communes et le Département soutiennent activement le développement économique local, facilitant ainsi la réalisation de projets immobiliers structurants, générateurs d'emplois et d'attractivité territoriale. Ainsi, un projet a déjà reçu un avis favorable du conseil communautaire :

- Un projet artisanal consistant à agrandir un atelier afin d'améliorer les conditions de travail et de soutenir la croissance de l'entreprise. Cette extension permettra notamment un meilleur stockage du matériel et facilitera la réalisation interne des chaînages et coffrages, particulièrement en période hivernale. Cela assurera une activité plus régulière tout au long de l'année et une meilleure maîtrise des coûts. De plus, l'entreprise souhaite renforcer ses activités dans les travaux publics, cette infrastructure supplémentaire étant adaptée au stockage et à l'entretien des équipements nécessaires.



Scieries

L'économie du territoire est également fortement liée à la forêt. Ainsi, la Communauté de communes Montagne d'Ardèche a initié une étude afin d'identifier les leviers disponibles pour soutenir et dynamiser cette filière, dont les scieries locales constituent un maillon essentiel.

Le mardi 18 février, une délégation menée par la Communauté de communes Montagne d'Ardèche a visité la scierie Fialon à Issarlès, dans le cadre de cette étude visant à renforcer et pérenniser les petites scieries locales. Jacques GENEST, président de la communauté de communes, accompagné notamment par Émile LOUCHE, vice-président, Lionel ARNAUD, directeur général des services, Céline GALLON, responsable du pôle développement, ainsi que des techniciens départementaux et des représentants régionaux, ont pu échanger avec les professionnels du secteur.



L'étude menée par Céribois, représentée par Benjamin BOUSSEAU, bénéficie du soutien financier de l'État via l'ANCT, du Commissariat au développement du Massif central et du Conseil départemental de l'Ardèche. La journée s'est poursuivie à Lanarce à la scierie Belin, où Aurélien et Cyrille Belin ont présenté leurs projets aux élus et partenaires potentiels, permettant ainsi de mieux cerner les enjeux spécifiques du secteur bois.

Grâce à cette étude, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Ardèche ont pu mieux comprendre les problématiques spécifiques des petites scieries et envisager des solutions adaptées à travers des lignes spécifiques d'accompagnement et d'aides financières notamment via le dispositif Pacte, une ligne d'aide sera dédiée à nos petites scieries de montagne pour les accompagner dans leur développement économique.

Plan de Paysage de la Montagne d'Ardèche : Pour un Tourisme de Fraîcheur et une Vitalité 4 Saisons

Le territoire de la Montagne d'Ardèche s'engage dans une dynamique ambitieuse avec l'élaboration de son Plan de Paysage. Dans ce cadre, un atelier intitulé « Paysage, tourisme de fraîcheur et vitalité 4 saisons » a été organisé le 23 janvier 2025. Il a réuni les acteurs institutionnels et techniques du territoire pour définir ensemble une stratégie touristique et paysagère cohérente.

L'un des objectifs majeurs de ces moments d'échanges est de définir les grands axes d'une politique de gestion et d'aménagement du paysage à l'échelle intercommunale, afin de mettre en cohérence les pratiques actuelles et anticiper les mutations paysagères en cours et à venir. Ce travail vise aussi à structurer les transitions entre espaces bâtis, agricoles et naturels (contributions au PLUi), valoriser les lacs et espaces d'eau (Coucouron, Issarlès, Saint-Martial, La Palisse, Loire, Allier, Ardèche), et promouvoir les savoir-faire et patrimoines locaux.

Ce plan d'action s'inscrit dans une volonté forte : conjuguer développement touristique, préservation des ressources naturelles et qualité de vie pour les habitants, dans une montagne ardéchoise vivante et accueillante, en toutes saisons.



Concertation sur le PLUI : la communauté à l'écoute de vos projets

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la Communauté de communes invite l'ensemble de ses habitants – particuliers, entreprises, collectivités, associations, agriculteurs, en résidence principale secondaire – à participer activement à la construction de ce futur document d'urbanisme, essentiel pour l'avenir de notre territoire.



Vous avez un projet ? Une idée ? Une attente pour le futur de votre commune et de la communauté de communes Montagne d'Ardèche ?

Votre avis compte ! Que vous soyez porteur d'un projet de construction, exploitant agricole envisageant une évolution de votre activité, professionnel souhaitant développer son entreprise, ou simplement citoyen engagé pour l'avenir de votre cadre de vie, de vos projets de constructions futures, cette concertation est faite pour vous.

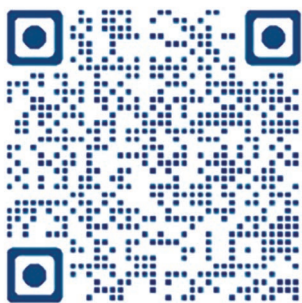
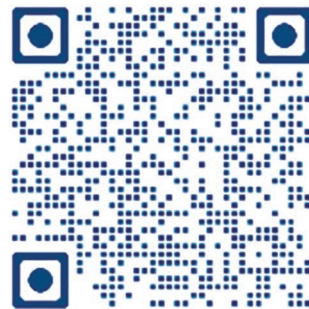
Deux moyens de faire entendre votre voix :

1. En vous rendant en mairie de la commune la plus proche de chez vous !

La commune vous accueille pour recueillir vos remarques, vos idées et vos projets pendant toute la durée du PLUi, donc n'hésitez pas à venir aux horaires d'ouvertures.

2. En déposant vos contributions sur le registre numérique disponible sur le site de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche, ce registre vous permet de vous exprimer en ligne, en toute simplicité, où que vous soyez.

Accès direct : www.registre-numerique.fr/plui-ccma/



3. En se rendant dans les locaux de la communauté de communes Montagne d'Ardèche, 620 rue la Zone Artisanale les Eygades aux horaires d'ouvertures,

4. En allant sur le site internet :



www.cc-montagne-ardeche.fr/urbanisme/

5. En envoyant un courriel : plui@montagne-ardeche.fr

Nous souhaitons que ce futur PLUI reflète au mieux les réalités et les aspirations de notre territoire. Votre participation est essentielle pour faire de la communauté de communes Montagne d'Ardèche un lieu où chacun peut vivre, travailler, et construire son avenir !

Création d'un comité d'accueil

Le jeudi 22 mai 2025, la Communauté de communes Montagne d'Ardèche a réuni élus de la commission *Aménagement du territoire* et acteurs locaux pour mettre en place officiellement son Comité d'accueil, une instance innovante, participative et consultative, sous la présidence de James Bouvier.

Ce comité, hybride dans sa composition, rassemble des élus, des habitants volontaires engagés, des anciens membres de l'ex-ADMA (Association de développement Montagne Ardéchoise) et d'autres forces vives du territoire. Il a pour vocation d'être une commission extra-communautaire ouverte, force de proposition auprès du Conseil communautaire.



Objectif affiché : construire ensemble une politique d'accueil durable et attractive, au service des nouveaux arrivants comme des habitants actuels et résidences secondaires. À l'ordre du jour de cette première rencontre : poser les bases du fonctionnement, esquisser les grandes orientations et identifier les priorités.

Accueillir, vivre et travailler en Montagne d'Ardèche : ces trois piliers guident la démarche. Cela passe par l'accompagnement des habitants, la valorisation du cadre de vie, la création d'un livret d'accueil, et autres informations requises en lien avec un réseau de partenaires ou encore la mobilisation d'ambassadeurs.

Le Comité d'accueil pourra également jouer un rôle actif avec ses partenaires en faveur de l'emploi local toutes générations confondues, et notamment les jeunes : détection d'opportunités, aide à la reprise ou à la création d'entreprise, organisation d'événements économiques, mutualisation des ressources, soutien à la recherche et proposition d'offre d'emploi.

Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) est aussi en réflexion, pour fédérer producteurs, collectivités et citoyens autour d'une alimentation locale, saine, inclusive et durable.

Autre ambition : renforcer le lien social et la participation. Des événements conviviaux sont envisagés ainsi que des supports de communication sous forme de portraits en vidéo ou podcast...

Une feuille de route collective sera construite au fil des mois, nourrie par des groupes de travail, des questionnaires et des entretiens de terrain. Toutes les contributions sont bien évidemment les bienvenues. Une adresse politiqueaccueil@montagne-ardeche.fr pour contacter Séverine MOULIN.

Ce comité est une invitation à co-construire un territoire accueillant, vivant et résilient. Parce que la Montagne d'Ardèche est aussi belle à découvrir qu'à vivre.



www.cc-montagne-ardeche.fr/bienvenue-chez-nous/

Leader

LEADER (*Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale*) est un programme européen pour redynamiser le milieu rural à travers le soutien de projets publics et privés sur le territoire. Son ambition est de permettre l'émergence et la mise en œuvre de projets innovants répondant à des objectifs de développement rural définis au niveau européen et régional. Le périmètre du LEADER Ardèche regroupe 17 EPCI et le PNR des Monts d'Ardèche.

Les appels à projets, à destination des acteurs publics et privés de la communauté de la commune Montagne d'Ardèche :

- Redynamiser les communes via des démarches participatives : logements collectifs innovants, concertation nouvelles formes urbaines, éco mobilité
- Création et maintien d'activités : lieux mutualisés, services de proximité, filières, transition écologique et énergétique
- Tourisme durable : filières touristiques, changement de pratique, attractivité des métiers
- Développer des projets de coopération
- Soutien aux actions culturelles

Plus d'informations sur leur site :



www.leader-ardeche.fr/

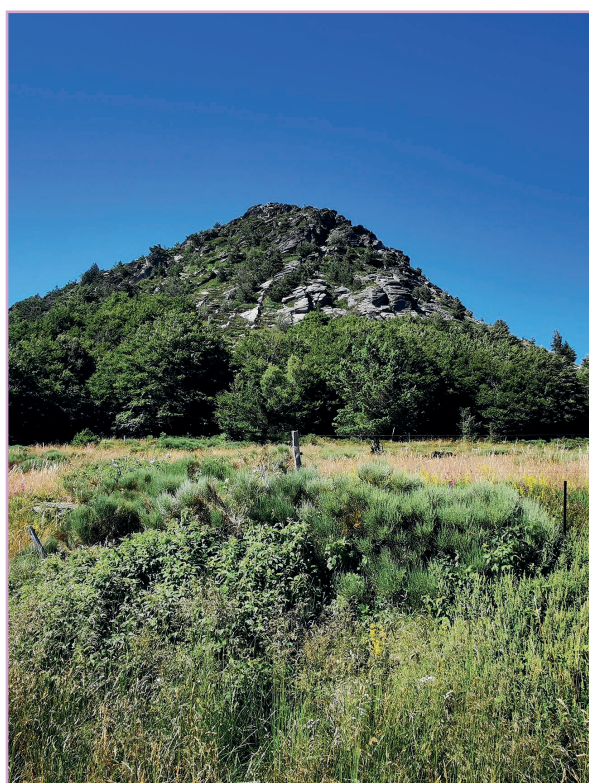
Projet Grand Site

L'Opération Grand site, qui a pour objectif de définir une stratégie d'action sur un périmètre large qui englobe les emblématiques sites du Gerbier-de-Jonc et du Mézenc, est rentrée dans une phase concrète avec la définition précise du périmètre d'action. Sept communes de la Montagne d'Ardèche sont concernées : Borée, Saint-Martial, Sainte-Eulalie, Cros-de-Géorand, le Béage, Sagnes-et-Goudoulet et La Rochette. Trois communes du territoire Mézenc-Loire-Meygal sont concernées : Les Etables, Saint-Front et Chaudeyrolles.

Les chalets du Gerbier de Jonc changent de gestionnaire

Au pied du Gerbier de Jonc, les chalets dédiés aux producteurs locaux continuent d'accueillir visiteurs et gourmets en quête d'authenticité. Ces espaces de vente, véritables vitrines du terroir, rassemblent exclusivement des producteurs passionnés proposant leurs créations locales.

Nouveauté 2025 : la Communauté de communes a repris la gestion de cet espace emblématique, marquant ainsi sa volonté de soutenir l'économie locale et de valoriser le savoir-faire des artisans et producteurs du territoire. Cette prise en main directe par l'intercommunalité s'inscrit dans une démarche de promotion du circuit court et de mise en valeur des richesses gastronomiques de la Montagne d'Ardèche.



Gerbier-Mézenc : vers le label Grand Site de France

L'Ardèche et la Haute-Loire unissent leurs forces pour valoriser le territoire exceptionnel du Mont Mézenc (1 753 m) et du Mont Gerbier de Jonc (1 551 m), inscrits dans une même dynamique de protection et de mise en valeur depuis 2019. Ce site, classé et reconnu pour ses paysages volcaniques, son patrimoine architectural et son élevage traditionnel, est officiellement entré en Opération Grand Site en février 2023.

Ce projet collectif, impliquant collectivités, habitants et acteurs locaux, vise à faire émerger un développement durable fondé sur l'« esprit des lieux ». Le Mont Mézenc offre un panorama unique sur les Alpes et le Massif central, tandis que le Mont Gerbier de Jonc, source symbolique de la Loire, se distingue par sa richesse légendaire et patrimoniale.

L'ambition commune : obtenir le label Grand Site de France, garant d'excellence et de transmission pour les générations futures.



www.ardeche.fr/1695-operation-grand-site.htm

Animation de la Maison de site

Depuis le 19 avril 2025, le département a délégué l'animation de la Maison de Site du Mont Gerbier de Jonc à l'office de tourisme.

Selon le contrat de coopération qui lie l'office de tourisme Montagne d'Ardèche au département de l'Ardèche, l'office aura entre autres pour mission de « délivrer au public des informations sur les différentes composantes du patrimoine de l'ensemble des communes du territoire : architecture, histoire, sites naturels, agriculture, industrie, artisanat, productions locales, ..., y compris par des animations et des dégustations de produits locaux. »

- Mai, juin, septembre :
Me/J/V de 14h à 18h
S/D de 10h30 à 12h30 et de 13h à 18h
- Juillet et août :
L/Ma/Me/J/V de 10h30 à 18h
- Octobre :
Me/J/V de 14h à 17h30
S/D de 10h30 à 12h30 et de 13h à 17h30



Vitrine du territoire et de nos producteurs

Sa mission est de promouvoir l'ensemble du territoire et de mettre en avant les savoir-faire locaux mais aussi ardéchois au sens large. Comme les années passées, vous trouverez à la Maison du Gerbier des informations sur la faune et la flore exceptionnelles locales (le site est classé ENS), sur le volcanisme mais aussi l'œuvre artistique du Partage des Eaux, « 1020 km » d'Olivier Leroy.

Dans ce cadre, l'office de tourisme a pris le parti de mettre en place une boutique de produits locaux, de produits *Goûtez l'Ardèche* mais aussi d'accessoires et souvenirs logotés *Montagne d'Ardèche* ; le but étant de faire de la Maison du Gerbier une vitrine du territoire et plus largement de l'ensemble du département.

La saison 2025 sera une année test et il conviendra de faire un bilan à l'automne pour déterminer quel sera le mode de fonctionnement pour la saison 2026 (si le contrat de coopération était reconduit). En tant qu'habitants du territoire, l'office vous invite à pousser la porte de la Maison du Gerbier pour visiter les expositions et la boutique. La Maison du Gerbier est aussi la vôtre et Adeline se fera un plaisir de vous y accueillir. De plus, le marché de producteurs ne se trouve qu'à deux pas ; l'occasion de profiter davantage du terroir avec les chalets installés d'avril à octobre.

Festival les Nuits des Monts

Cet été, le Festival les Nuits des Monts revient pour une troisième édition riche en diversité culturelle pour notre plus grand bonheur. Au programme : polyphonies occitanes à Sagnes-et-Goudoulet, danse et chant gipsy/flamenco au Béage, musique classique à Lespéron et enfin polyphonies corses à Saint-Étienne-de-Lugdarès. Ces concerts

sont offerts par l'Office de Tourisme, avec le soutien financier de LEADER et de la Communauté de Communes.



www.montagnedardeche.com/billetterie/

Retrouvez-nous



Office de Tourisme Montagne d'Ardèche
1 place Jacques Chirac
07470 Coucouron
☎ 04 66 69 09 37



Bureau de Sainte-Eulalie
Place de la mairie
07510 Sainte-Eulalie
☎ 04 75 38 89 78



Bureau de Saint-Laurent-les-Bains
3 La Calade
07510 Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle
☎ 04 66 46 69 94



Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle



Saint-Étienne-de-Lugdarès



Bureaux saisonniers



Le Lac d'Issarlès



Mont Gerbier-de-Jonc



Saint-Martial



Coucouron

#3

FESTIVAL

LES NUITS DES MONTS

20H30

LA MAL COIFFÉE **23/07** SAGNES-ET-GOUDOULET • ÉGLISE
COCKTAIL FLAMENCO **30/07** LE BÉAGE • SALLE MONTFOL
TRIO CLASSIQUE **06/08** LESPÉRON • ÉGLISE
I CAMPAGNOLI **13/08** ST-ÉTIENNE-DE-LUGDARÈS • ÉGLISE



OFFERT par
Office de Tourisme
MONTAGNE D'ARDECHE
Changements d'été

Réservation obligatoire :
www.montagnedardeche.com/billetterie/
ou 04.66.69.09.37



DOSSIER COMMUNAUTAIRE

ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS)

Une ENS ou Espace Naturel Sensible est un site reconnu par le Département présentant un intérêt écologique fort et constituant un lieu de découverte et de sensibilisation à la biodiversité. On en compte 3 sur la Communauté de communes Montagne d'Ardèche (CCMA) : l'ENS « Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron » animé par la CCMA, l'ENS « Massif du Tanargue et Gorges de la Borne » animé par le Parc Naturel Régional (PNR) des Monts d'Ardèche et l'ENS « Massif du Gerbier de Jonc et du Mézenc » animé par le Département de l'Ardèche à partir de septembre 2025. À eux trois, ils recouvrent près de 24 200 ha du territoire de la communauté de communes.

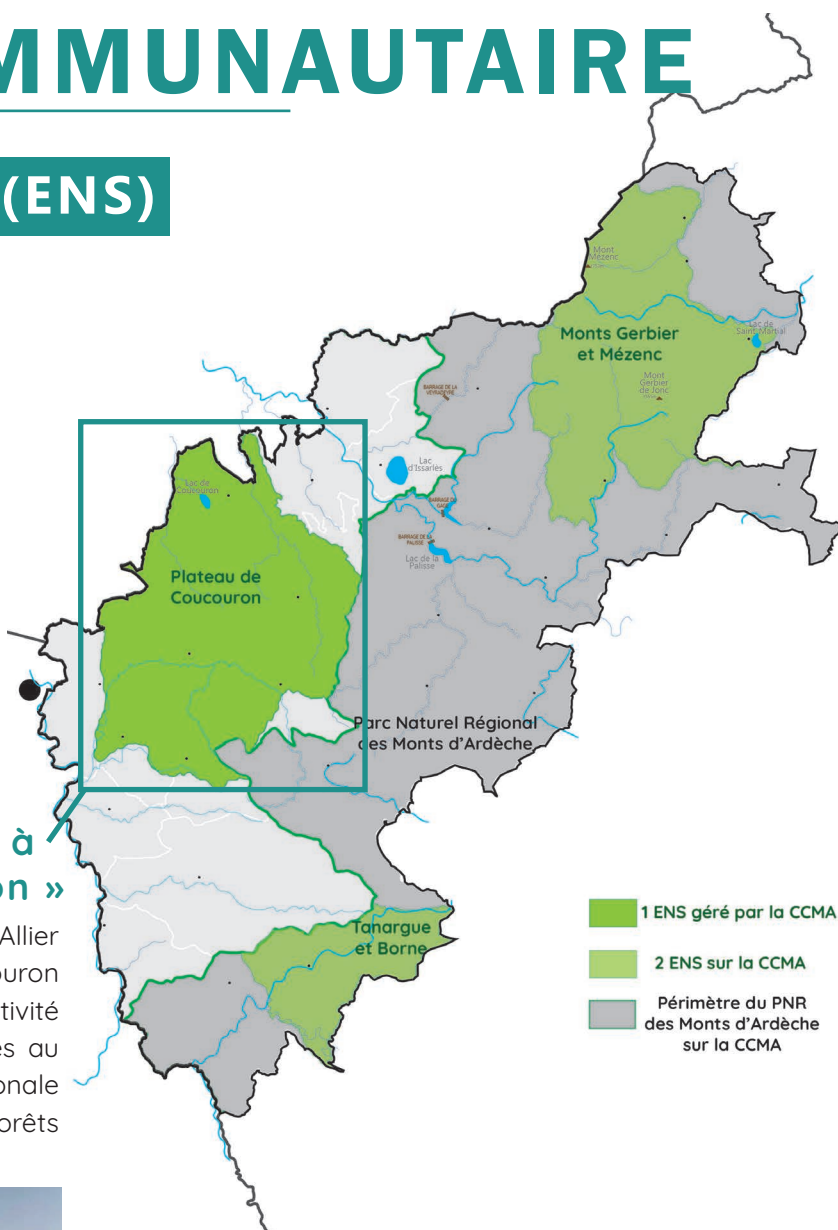
L'ENS « Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron »

Situé en tête de bassin versant de la Loire et de l'Allier à une altitude moyenne de 1 200m, l'ENS de Coucouron est un territoire particulièrement préservé de l'activité humaine. Il y abrite une grande diversité d'espèces au sein d'habitats de plus en plus rares à l'échelle nationale tels que les tourbières, les prairies fleuries et les forêts anciennes.



À savoir :

Certaines de ces actions sont financées par l'ENS mais portées par des associations engagées sur le secteur telles que le Conservatoire des Espaces Naturels AURA et la Ligue de Protection des Oiseaux.



COMMENT FONCTIONNE CET ESPACE ?

Financé par le Conseil Départemental et la Communauté de communes Montagne d'Ardèche, il est animé par cette dernière et fait l'objet d'une planification annuelle de nombreuses actions :

- Suivi d'espèces à enjeux (Busard cendré, chauves-souris...),
- Suivi de pâturages en zone humide (tourbières de la Tuillière, Genest, Vestides et Narces...)
- Restauration d'habitats naturels (tourbières, prairies fleuries...)
- Création de sentiers et d'espaces pédagogiques
- Programme d'Animations Nature

Chaque année, un comité de pilotage rassemble les acteurs du territoire afin de définir les actions à mettre en place l'année suivante.



Les habitats et espèces emblématiques

Les actions mises en place sur l'ENS permettent de préserver et de mettre en valeur les habitats et espèces emblématiques du territoire.



Loutre d'Europe
LUTRA LUTRA



Damier de la Succise
EUPHYDRYAS AURINIA

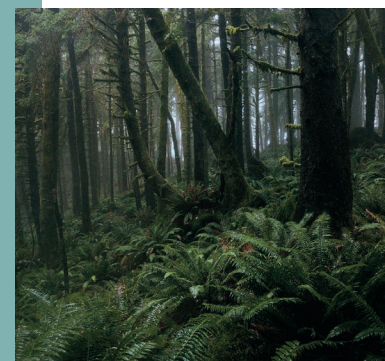


Rossolis à feuilles rondes
DROSEROTUNDIFOLIA

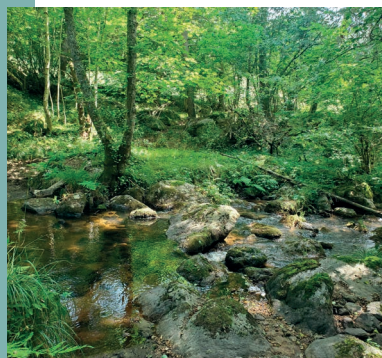


Tourbière :
Milieu humide formé sur des milliers d'années, la tourbière fait effet tampon en cas de pluie et de sécheresse, stocke le carbone et abrite des espèces rares.

Forêt ancienne :
Non défrichée depuis au moins 1850, elle forme un écosystème mature riche en biodiversité qui régule le cycle de l'eau, sequestre du carbone et enrichit les sols.



Rivières :
Eaux fraîches et oxygénées abritant la loutre, la moule perlière ou encore le chabot. Leurs berges limitent l'impact des crues et favorisent la biodiversité.



Prairie fleurie :
Typique du Massif Central, ces prairies colorées sont riches en biodiversité et maintenues par la fauche et le pâturage.

Le Programme d'Animations Nature (PAN)



À destination du grand public en été, mais aussi des centres aérés, clubs ados, maisons de retraites et scolaires, ce programme favorise la découverte et l'immersion dans les richesses naturelles du plateau. Pour le grand public, la programmation 2025 est disponible sur notre site internet. Inscriptions obligatoires auprès de l'Office du Tourisme Montagne d'Ardèche.

Au printemps, les deux écoles présentes sur l'ENS ont ainsi pu profiter d'animations nature auprès d'Isabelle Sauvignet de l'Echappée Belle ou de Clara Vedel de Biodi'Vert. C'était l'occasion pour eux de créer leurs cerfs-volants, d'observer les insectes ou tout simplement de découvrir la nature.

L'espace Prairies fleuries

Cette année, Saint-Alban-en-Montagne est sur le devant de la scène avec l'aménagement d'un espace ludique de découverte des prairies fleuries. Vous pourrez vous balader et pique-niquer dès juillet dans cet écrin de verdure situé au sud de Mas Vendran.



Plus d'informations (programmation, livret pédagogique, sentiers d'interprétation) :



www.cc-montagne-ardeche.fr/environnement/ens/



MUSIQUE EN MONTAGNE

Cette année, Musique en Montagne a consolidé ses propositions d'ateliers et a rayonné sur 11 communes du territoire. Le projet d'établissement est en cours d'élaboration par élus référents et l'équipe pédagogique de Musique en Montagne. Il sera la « feuille de route » à suivre pour 3 à 5 ans. Les habitants du territoire ont d'ailleurs pu donner leur avis et leurs envies grâce au sondage du printemps dernier. 75 personnes y ont répondu.

APÉRO-CONCERTS

ISSANLAS } LE BÉAGE



Rendez-vous incontournables de l'année, les apéro-concerts sont toujours le lieu de rencontre et de musique. Cette année, ils ont eu lieu les vendredis 24 janvier à Issanlas et 11 avril au Béage.



24.01.2025 } 11.04.2025

FAITES DE LA MUSIQUE

ST-LAURENT-LES-BAINS

MEM s'associe aux associations Par Monts et Tempo et ArtDéShow pour co-organiser la Fête de la Musique, le samedi 21 juin sur la place du village de Saint-Laurent-les-Bains. Cet événement

nomade est organisé en biennale, la dernière édition eue lieu à Borée en 2023. Réunis autour d'une même passion, c'est l'occasion pour les élèves de MEM de partager la scène avec des groupes semi-professionnels et professionnels !

21.06.2025

Hors les murs :

- Chœur des Sources au marché de Noël au Cros-de-Géorand et aussi à Veyras, dans le cadre un projet avec la FAMDTA (Fédération des Ateliers de Musique et Danses Traditionnelles de l'Ardèche)
- Atelier guitares au foyer de vie les Tilleuls à St-Étienne-de-L.
- Orchestre de rue au marché de producteurs à Lachapelle-Graillose.

HAUT LES CHŒURS

SAINT-CIRGUES-EN-M^{GNE}



24.05.2025

Pour la 2^{ème} année consécutive, Haut les Chœurs, la chorale inter-écoles a enchanté un public d'environ 480 personnes sur 2 concerts ! Le thème du voyage a emmené les choristes et le public dans de nombreux pays comme la Nouvelle Calédonie, l'Inde, les États-Unis... avec des chants polyphoniques à 2 ou 3 voix. Les élèves de MEM ont participé au projet, notamment les enfants de l'atelier cuivres et le chœur des Sources. La collectivité a pris entièrement en charge ce projet d'envergure restitué au gymnase de St-Cirgues-en-Montagne.



En pratique

Les cours sont accessibles à partir de 4 ans pour l'éveil musical et à partir du CE1 pour l'apprentissage d'un instrument. Les adultes sont aussi les bienvenus !

- Éveil musical
- Cours d'instruments : cuivres et guitare.
- Atelier collectif : ensemble de guitares, chorale ado/adulte, atelier Orchestre de rue (*ouvert à tous les musiciens autonomes sur leur instrument pouvant jouer dans la rue. Les percussionnistes novices sont acceptés*).

Réunion de rentrée : **mardi 9 septembre à 18h30** à Coucouron.

Tarifs en fonction du Quotient familial. Vous pouvez profiter du bonus collégien du Département de l'Ardèche.

Toutes les informations sur notre site Internet :



www.cc-montagne-ardeche.fr/musique-en-montagne/

Pour tous renseignements : Magali BRILLAUT, responsable de MEM musique@montagne-ardeche.fr ou 06 80 27 85 37 à partir du 1^{er} septembre 2025.



L'Auberge des Voyageurs va réouvrir

Issarlès redonne vie à son auberge : un projet structurant pour tout le village

À Issarlès, 125 habitants en 2022, la réouverture d'un commerce est bien plus qu'un simple événement économique. C'est un enjeu de cohésion sociale, de dynamisme local et de survie rurale. C'est dans cet esprit que la commune s'est lancée dans un ambitieux projet de réhabilitation de l'Auberge des Voyageurs, fermée depuis près de six ans, à la suite du décès du dernier gérant.

Face à la fermeture de ce lieu emblématique, le conseil municipal d'Issarlès, mené par le maire Michel Testud, a décidé de redonner vie à l'auberge. La commune a racheté le bâtiment et s'est engagée dans une réhabilitation complète.



Le soutien actif de la communauté de communes

Jacques Genest, président de la communauté de communes, s'est rendu le 14 février et le 27 mai en personne à la mairie d'Issarlès pour travailler ce dossier avec des élus locaux et le Maire Michel Testud. M. Genest a réaffirmé son soutien au projet. Dans le cadre de sa politique d'accueil, la CCMA a également aidé à identifier et recruter le futur gérant, en participant à l'organisation des auditions organisées en mars 2025 (mail : politiqueaccueil@montagne-ardeche.fr). Le 27 mai, une rencontre avec les nouveaux gérants, Vivien et Clémentine, a eu lieu. Seul commerce actif du village, les habitants attendent son retour avec impatience.

Objectif : ouverture à l'été

Les travaux, lancés en 2024, se sont achevés en avril 2025. La commune a tout mis en œuvre pour une ouverture dès l'été, période où la population d'Issarlès double grâce au tourisme et son camping. Les gérants bénéficieront d'un loyer mensuel de 800€ HT, pour exploiter un lieu entièrement rénové : façades, isolation, terrasses et aménagements intérieurs ont été repensés pour répondre aux besoins actuels, tout en conservant le charme local. La réouverture de l'Auberge des Voyageurs est un renouveau, une réponse concrète au défi de la désertification rurale, et un acte fort pour maintenir le lien social au cœur du territoire.

Présentation de Clémentine Muglia et Vivien Zieba

Clémentine Muglia et Vivien Zieba ont choisi de quitter la Corse, pour se rapprocher de leur famille et s'investir dans un projet alliant passion et engagement professionnel et local. Parents de deux petites filles, ils ont vu dans l'Auberge des Voyageurs à Issarlès une opportunité idéale pour concilier vie de famille, accueil touristique et valorisation des produits du terroir. Leur parcours en Corse leur a permis de développer une solide expérience dans l'animation locale et des savoir-faire régionaux. Des compétences qu'ils souhaitent désormais mettre au service d'Issarlès et de ses habitants.

Vivien, formé dès son plus jeune âge à la cuisine par son père boucher-charcutier, cumule 15 ans d'expérience en restauration traditionnelle. Il a ensuite élargi ses compétences en se tournant vers l'agriculture biologique, cultivant agrumes, avocats et légumes de saison. Cette double expertise lui permet aujourd'hui de proposer une cuisine maison, sincère, généreuse à base de produits bruts et locaux de saison. Clémentine, titulaire d'un BTS Tourisme, a évolué dans la gestion, la relation client et le management, notamment à l'aéroport de Bastia puis dans le secteur bancaire. Rigoureuse, polyvalente et organisée, elle sera le pilier de la gestion de l'auberge, de l'accueil et de conseils aux visiteurs.

CHIFFRES CLÉS DU PROJET :

> Achat bâtiment et Licence : 170.000€ - Honoraires : 68.741,6€ - Travaux : 718.118,57€ -

> Étude économique, relevé et plans : 9.000€

> Soutiens financiers :

État (DETR) : 261.928€ et DETR sur études préalables : 13.094€

Région Auvergne-Rhône-Alpes : 200.000€ (politiques territoriales) & 100.000€ (activité de restauration),

Département de l'Ardèche : 50.000€

Communauté de communes Montagne d'Ardèche : 20000€

Agence nationale de cohésion des territoires : 50000€

Contenu : un bar, 2 salles de restauration (35 couverts en salle, 20 en terrasse), 4 chambres d'hôtes, 1 petite épicerie de dépannage.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne

Séduits par la beauté du territoire, passionnés d'activités de pleine nature, de nature grands espaces et de montagne, ils souhaitent faire de l'auberge un lieu vivant, convivial et ancré dans son environnement. Leur projet repose sur des menus évolutifs et créatifs, des circuits courts et une dynamique locale forte. Ils sont enthousiastes pour mettre leur complémentarité au service du tourisme de l'attractivité touristique et de la vie du village.

BON À SAVOIR

HABITAT

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, la Montagne d'Ardèche poursuit cette année la déclinaison du PIG 2023/2025, en partenariat avec l'Etat, l'ANAH, le Département, La CAF, La MSA et son prestataire, l'association SOLIHA qui agit auprès des collectivités et avec le soutien des institutions, pour apporter des réponses adaptées aux besoins des populations et aux spécificités du territoire de la Montagne Ardéchoise.

L'objectif est de Repérer et traiter l'habitat indigne ou non décent du parc privé occupé par des locataires ou des propriétaires afin de résoudre durablement les situations de logement indigne par l'amélioration des logements de la Montagne Ardéchoise.

Cela passe par différentes étapes : Informer les acteurs de terrain, informer les communes/maires, repérer et diagnostiquer les situations délicates et mettre en place des solutions et les accompagnements adéquats et enfin assurer le suivi des logements repérés.

Plus d'informations sur notre site :



www.cc-montagne-ardeche.fr/au-quotidien/action-sociale/habitat/

Concrètement, la CCMA aide à la réalisation des travaux à hauteur de 10 % des dépenses HT dans la limite de 5 000 € par dossier. En 2025, 2 dossiers de propriétaires occupants et 1 dossier propriétaire bailleur sont ainsi soutenus (15 000 €)

La CCMA s'efforce également de favoriser une information des relais locaux pour faciliter la remontée des situations et d'organiser des séances d'information collective, mais informe aussi les élus locaux, notamment sur leurs pouvoirs de police. Elle assure également l'animation du dispositif sur son territoire.

Depuis 2023, 8 situations de propriétaires occupants ont été traitées, engendrant 8 visites et diagnostics à la clé.

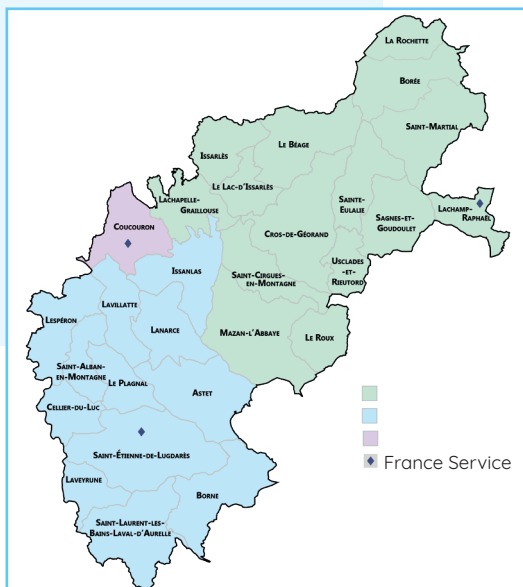
FRANCE SERVICE

La CCMA œuvre en matière de solidarité en s'associant avec FRANCE SERVICE, pour offrir à ses habitants une proximité des services publics, qui sont un pilier essentiel pour garantir l'égalité des chances entre tous les citoyens.

L'objectif est simple mais ambitieux : offrir un accès simplifié et équitable aux services publics à tous les habitants de la Montagne d'Ardèche :

- Accueil, informations sur les droits auprès des différents partenaires, orientation
- Aide à la constitution de dossier, à la rédaction de courrier, à la lecture des courriers administratifs
- Mise en relation avec les différentes administrations
- Accompagnement à l'utilisation des services en ligne :
- Créer et consulter son espace personnel,
- Télécharger une attestation,
- Envoyer des documents numérisés...
- Ordinateurs en libre accès pour démarche en autonomie

3 lieux sont répartis sur le territoire de la Montagne d'Ardèche : Lachamp-Raphaël, Saint-Étienne-de-Lugdars et Coucouron. Ces lieux de confiance offrent à chaque habitant un accompagnement personnalisé dans toutes ses démarches administratives.



www.cc-montagne-ardeche.fr/au-quotidien/action-sociale/

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Communauté de communes Montagne d'Ardèche a reconduit et renforcé son soutien à la formation BAFA.

L'objectif de la collectivité est d'alléger financièrement l'accès au diplôme essentiel pour exercer dans l'animation jeunesse (centres de loisirs, ACM...).

Modalités de l'aide

- Le montant de l'aide s'élève à 300€ par jeune pour la session de formation générale et à 250€ par jeune pour la session d'approfondissement, que ce soit pour la formation BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur) ou BAFD (Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directeur).
Reste à charge par stagiaire en 2025 : 195€
- Cette aide est accessible à tout jeune domicilié sur l'une des 28 communes de la CCMA, sans condition de ressources.

Bilan

Une trentaine de jeunes ont déjà bénéficié de l'aide BAFA. L'impact est triple :

- Renforcement de l'offre d'animation locale, notamment dans les accueils collectifs de mineurs ;
- Création d'un vivier local d'animateurs, réduisant la dépendance aux intervenants extérieurs ;
- Valorisation citoyenne et professionnelle des jeunes, contribuant à leur employabilité et à l'animation du territoire.

La Communauté de communes Montagne d'Ardèche réaffirme ainsi sa volonté d'investir dans la jeunesse et l'animation locale. Cette aide concrète permet de former de futurs professionnels, de dynamiser nos accueils de loisirs et de renforcer le lien social intergénérationnel.

Plus d'informations auprès de :



social@montagne-ardeche.fr

FRELON ASIATIQUE

Renouvellement du dispositif de signalement



LeFrelon.



La Communauté de communes continue la lutte contre le frelon asiatique en prenant en charge financièrement la destruction des nids. Grâce au partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de l'Ardèche (GSDA 07), vous pouvez signaler sur la plateforme LeFrelon.com les nids de frelon asiatique et bénéficier de l'expertise des bénévoles de l'association. Les destructions seront directement réglées par la Communauté de communes.



www.lefrelon.com

ORDURES MÉNAGÈRES

Nous avons à cœur de préserver notre environnement et sa beauté. Pour cela, nous vous rappelons que les informations relatives aux consignes de tri sélectif, les horaires des déchetteries et les réponses à vos questionnements en lien avec la collecte, le traitement, la redevance des ordures ménagères, se trouvent sur notre site internet.

Nous vous invitons à consulter la page :



www.cc-montagne-ardeche.fr/au-quotidien/ordures-menageres/

PATRIMOINE

Un territoire riche d'histoire, accessible à tous

En 2024, la Communauté de communes Montagne d'Ardèche a fait le choix de rendre gratuites toutes les visites patrimoniales qu'elle organise. Cette décision s'inscrit dans notre volonté de démocratiser l'accès à la culture et de faire découvrir au plus grand nombre les trésors de notre territoire.



Un bilan remarquable : environ 1 500 visiteurs

Cette politique d'ouverture a rencontré un franc succès auprès des habitants et des visiteurs :

- L'Abbaye de Mazan, joyau de notre patrimoine religieux et culturel, a accueilli 106 visites pour environ 1 000 visiteurs
- La Chartreuse de Bonnefoy : le monastère isolé aux « miroirs reflets des saisons » a totalisé 9 visites guidées rassemblant 84 personnes
- Le Tchier de Borée, témoin de l'art contemporain, a été découvert par 102 visiteurs au cours de 13 visites
- Des circuits patrimoniaux ont été proposés sur les sites du Lac d'Issarlès, Lachapelle-Grailhouse, Borne et Saint-Étienne-de-Lugdarès, attirant près de 150 curieux, sur 12 visites.

Les journées du Patrimoine ont fait l'objet de visites spécifiques :

- « Sur les traces de l'eau : voyage à travers le temps et les paysages » au Lac d'Issarlès
- Visite immersive de l'abbaye de Mazan
- « Borée : un pays d'enchantement »
- « Sur les chemins du Pal » au Roux (reporté en raison des conditions météorologiques)

Une centaine de participants ont ainsi pu explorer notre patrimoine sous un angle inédit.

Au-delà des visites réalisées, notre chargée de mission patrimoine s'investit également dans les actions sociales destinées aux personnes âgées. Des ateliers et conférences consacrés à l'histoire de nos villages ont été organisés, créant des moments d'échange privilégiés et de transmission de la mémoire collective.

Rendez-vous en 2025 pour poursuivre ensemble des découvertes !



www.montagnedardeche.com/

CINÉMA À LA MONTAGNE

Depuis 2020, la Communauté de communes a noué un partenariat avec la Maison de l'Image pour proposer aux habitants de nos villages une programmation cinématographique de proximité. Le cinéma vient au village, la nature devient notre salle ! Cette collaboration permet d'organiser des projections en plein air, transformant chaque séance en véritable moment de convivialité et de partage culturel au cœur de nos villages.

L'engagement précieux de nos communes partenaires, qui accueillent les projections et participent à l'organisation, fait de cette initiative itinérante un succès qui rayonne sur tout le territoire intercommunal. Chaque soirée cinéma offre l'opportunité de re-découvrir nos villages dans une atmosphère unique, chaleureuse et familiale.



EN JUILLET

- Samedi 12 juillet à 20h30 : EN FANFARE
Sagnes-et-Goudoulet – Salle polyvalente
- Samedi 19 juillet à 21h30 : VINGT DIEUX
Mazan-l'Abbaye
- Dimanche 27 juillet à 21h00 : ANGES ET CIE
Saint-Cirgues-en-Montagne

EN AOÛT

- Samedi 2 août à 21h00 : PARTIR UN JOUR
Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle
- Samedi 9 août à 21h30 : EN FANFARE
Cros-de-Géorand
- Samedi 23 août à 21h00 : VINGT DIEUX
Borne

Rendez-vous de l'été 2025

Mon 1^{er} Livre

L'action « Mon Premier Livre » est menée dans le cadre de l'éveil culturel, comprenant l'achat de livre pour les tous petits, offerts aux familles ayant accueilli un enfant l'année civile précédente, aux trois micro-crèches, aux huit écoles et à l'assistante maternelle du territoire de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche.

En 2025, l'action a été réitérée avec l'achat d'une trentaine de livres.

Pour accompagner ces livres, des livrets « *Bébé est arrivé* » ont été réalisés par les services de la collectivité, regroupant les adresses utiles de la Montagne d'Ardèche.

RANDONNÉES

Pour rappel, la Communauté de communes Montagne d'Ardèche a compétence en matière de randonnée. Outre l'aménagement du sentier d'interprétation « Noctula » sur l'ENS de Coucouron, on peut noter les travaux au Mézenc.

Direction le Mézenc

Le sentier menant au Mont Mézenc, un incontournable pour les randonneurs, a été réaménagé pour mieux protéger l'écosystème local. Ce nouvel aménagement prend en compte la préservation de la faune et de la flore, notamment des espèces sensibles. Des zones de passage ont été délimitées pour éviter l'érosion des sols et minimiser l'impact humain. Ces travaux visent à garantir une expérience respectueuse de la nature tout en maintenant l'accessibilité du site. Un bel exemple de conciliation entre tourisme et environnement.



www.cc-montagne-ardeche.fr/culture-patrimoine/randonnee/

NUMÉRIQUE

La fibre

L'année 2025 marque pour la Montagne d'Ardèche une accélération du déploiement de la Fibre Optique sur son territoire, sous la férule d'Ardèche Drôme Numérique (ADN). Objectif : 100% de couverture fin 2026, sous réserve de signatures rapides (conventions privées, permissions voirie) et d'entretien de la végétation.

Les élus de la CCMA ont tenu ces derniers mois à exprimer leurs préoccupations face à certains désagréments observés lors ce déploiement de la fibre : organisation des chantiers, retards, pertinence du déploiement, communication difficile avec les habitants et multiplicité des acteurs. ADN s'engage à transmettre ces doléances.

ADN a présenté son plan d'action d'ici fin 2026, insistant sur l'implication de tous les acteurs locaux pour œuvrer efficacement en faveur de ce déploiement : démarches administratives, élagage..., à travers une collaboration essentielle pour respecter le calendrier et les financements



ORDURES MÉNAGÈRES

En 2020, la collectivité a engagé une réflexion sur l'optimisation des points de collecte dans les 23 communes affiliées au SIDOMSA. Dans la continuité de cette démarche, le service des Ordures Ménagères a lancé les consultations relatives au marché public afin d'aménager le territoire en points d'apport volontaire, dans le but de maîtriser les coûts de collecte. Ces points regrouperont les conteneurs pour les ordures ménagères, les emballages recyclables, les papiers et le verre. Et demain ? Ces équipements prendront majoritairement la forme de colonnes aériennes, avec quelques installations en semi-enterré pour mieux s'intégrer au paysage.

Concernant les quatre communes affiliées au SICTOMSED, elles disposent déjà de points d'apport volontaire en colonnes aériennes et semi-enterrées. Pour Laveyrune, le SICTOM des Hauts-Plateaux ne prévoit, pour l'instant, aucun changement dans son mode de fonctionnement.

ASSAINISSEMENT

Dans le bulletin de 2024, nous vous informions du possible transfert de la compétence en matière d'eau potable et d'assainissement collectif à la CCMA. Cette proposition ayant été rejetée par le Sénat, les communes conservent donc cette compétence.

Concernant le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), les contrôles sont obligatoires pour les propriétaires disposant d'un système d'assainissement non collectif : tous les 6 ans pour les installations non conformes, et tous les 8 ans pour celles jugées conformes. En cas de dysfonctionnement, ces systèmes peuvent générer des nuisances pour le voisinage et/ou provoquer une pollution de l'environnement. Des sanctions sont prévues pour les usagers refusant le diagnostic de leur installation.

À compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs du service ont été révisés à la hausse, en raison du changement de prestataire (de Véolia à la SAUR) et de l'augmentation des coûts de fonctionnement.

FONDS DE CONCOURS

La Communauté de Communes Montagne d'Ardèche a souhaité apporter un soutien financier à ses 28 communes en mettant en place un fonds de concours. Ce fonds est destiné à financer des dépenses d'investissement liées à des travaux de voirie, des interventions sur les bâtiments et équipements communaux, l'achat de matériel d'animation, ainsi que de matériel roulant destiné aux travaux de voirie et au déneigement.

Le montant minimal de chaque opération éligible est fixé à 4.000€. La participation de la CCMA est plafonnée à 50% du reste à charge pour la commune, après déduction des autres subventions obtenues, dans la limite d'un plafond annuel de 12.500€ par commune. Chacune peut déposer un ou deux dossiers subventionnables par an.

RESSOURCES HUMAINES

La Communauté de Communes Montagne d'Ardèche a organisé une journée de cohésion en octobre puis en décembre deux sessions de formation aux premiers secours pour 18 agents des services et de l'office de tourisme. Dispensée par Alertis, cette formation, initiale ou en recyclage, leur a permis d'apprendre à reconnaître une situation d'urgence, pratiquer les gestes essentiels (massage cardiaque, défibrillation...) et adopter les bons réflexes en attendant les secours. Une action utile pour renforcer la sécurité au travail.



L'année 2025 marque une nouvelle impulsion en ressources humaines pour la Communauté de Communes. L'arrivée de Lionel ARNAUD en tant que Directeur Général des Services, ainsi que celle de Véronique OLIVER au poste de responsable de pôle *Administration et Finances*, reflète la volonté de la collectivité de se doter d'un cadre de fonctionnement et de pilotage renforcé, en phase avec les enjeux et les objectifs du territoire.

Dans le cadre de la politique d'accueil menée par la CCMA, Séverine MOULIN a rejoint les effectifs. Sa mission vise à renforcer l'attractivité du territoire en facilitant l'accueil et l'accompagnement des acteurs économiques locaux.



AU COEUR DE NOS VILLAGES

Le Béage



Maire : Claude Brun

Le Béage est situé à 1200 mètres d'altitude à quelques kilomètres de la frontière avec la Haute-Loire et surplombe la vallée de la Veyradeyre. Village au cœur d'une nature sauvage, volcanique, authentique, on y trouve des commerces, restaurants et associations qui dynamisent la commune. Le Béage est entouré de monts ardéchois comme le suc de Montfol ou le Mézenc. Côté patrimoine, la commune offre de nombreuses richesses comme La Chartreuse de Bonnefoy, monastère fondé au XII^{ème} siècle.

Cros-de-Géorand



Maire : Sébastien Pradier

Le Cros-de-Géorand est un petit village situé à 1020 mètres d'altitude dans la vallée du Tauron. Le plus haut sommet, le suc de Montfol, culmine à 1594 mètres. La commune dispose de beaux espaces naturels propice aux balades, activités sportives et découvertes.

La pêche se pratique dans la Loire, le Gage, le Tauron. On peut aussi découvrir un sentier thématique, « l'eau et sa force », pour découvrir l'emplacement du château de Géorand et le complexe hydroélectrique de Montpezat-sous-Bauzon. Un espace de détente est aménagé au bord du Lac de La Palisse.

Lanarce



Maire : Bernard Jacquemin

Lanarce est traversé par l'axe routier RN102 qui permet de relier le Massif Central à la Vallée du Rhône. Réputé pour sa gastronomie de terroir, on y trouve des restaurants, des logis de France, des boucheries et salaisons renommées pour leurs charcuteries de montagne et une fromagerie qui côtoient l'église de style néo-roman. À quelques kilomètres, on retrouve l'Auberge de Peyrebeille, dite « Auberge Rouge ». L'Espezonnette, où l'on trouve des truites sauvages, est le principal cours d'eau de Lanarce. À noter : la tourbière de Sagne Redonde qui occupe le fond du cratère d'un ancien volcan créé il y a 2 millions d'années.

Saint-Étienne-de-Lugdarès



Maire : Françoise Benoît

La commune de Saint-Étienne-de-Lugdarès se trouve sur la route du Tanargue. On trouve dans le village une église d'origine gothique du XIX^e siècle surnommée *Cathédrale de la Montagne*, abritant le Maître autel de l'ancienne Abbaye des Chambons. Saint-Etienne-de-Lugdarès est le village natal de l'écrivain Henri Charrière, dit Papillon. La légende raconte que la Bête du Gévaudan aurait fait sa première victime sur la commune. Le village, à 1033 mètres d'altitude, se situe dans la vallée du Masméjean. De nombreuses activités sont proposées sur la commune comme la pêche ou la randonnée.



PROGRAMME D'ANIMATIONS NATURE 2025

Découvrez l'Espace Naturel Sensible
Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron

Animations
gratuites

Informations valables au 7 mai 2025, sous réserve de modifications éventuelles.

SAMEDI 5 JUILLET

Sortie Rapaces

Partez à la découverte des rapaces du plateau en compagnie d'Olivier Mathis (MCR+), naturaliste et accompagnateur en montagne.

N'oubliez pas vos jumelles!

RDV : à 8h • Lachapelle-Graillouse



JEUDI 10 JUILLET

Patrimoine et Nature

Partez à la découverte du prieuré et de la gestion de l'espace au Moyen-Âge, une balade historique à la rencontre de St Hilaire et du troubadour Perdigon.

RDV : à 17h à Lespéron



MARDI 15 JUILLET

Sortie Papillons et Odonates

La tourbière de Sagnes Redonde est connue internationalement pour sa richesse en libellules, demoiselles et papillons. Découvrez ses secrets avec Alain Ladet, spécialiste sur ce sujet et directeur scientifique de la FRAPNA.

RDV : à 14h • Issanlas



MARDI 22 JUILLET

Escape Game

Un escape game en pleine nature ça vous tente ?

Partez à l'aventure avec Kimic events !

RDV : à 14h à Lachapelle-Graillouse



MARDI 29 JUILLET

Découverte de la pêche et des milieux aquatiques

Thibaut Dupuy, moniteur et guide de pêche à l'AAPPMA de Sainte Eulalie, vous propose une matinée découverte de la pêche et de la faune aquatique plateau.

RDV : à 9h à Coucouron



JEUDI 31 JUILLET

Soirée Chauves-souris

Suzy Laurans animatrice de la LPO vous propose une soirée ludique autour de la chauve-souris, suivi d'une sortie écoute au lac.

Pensez à prendre des vêtements chauds

RDV : à 19h30 à Coucouron



LUNDI 4 AOÛT

Balade Fleurie

Les prairies fleuries de l'ENS vous attendent. Accompagné de Béatrice Sauvignet, naturaliste et guide conférencière vous apprendrez à reconnaître leur fleurs emblématiques.

RDV : à 9h30 à Saint-Alban-en-Montagne



MERCREDI 6 AOÛT

Découverte de la vie en forêt

Participez à une exploration captivante d'une forêt ancienne ! Accompagné du naturaliste et accompagnateur en montagne, Olivier Mathis, déchiffrez les indices de la vie sauvage.

RDV : à 14h • Lavillatte



SAMEDI 9 AOÛT

Sortie Astronomie

Venez percer les secrets du ciel nocturne de la Montagne d'Ardèche. Olivier Arnulf, Guide Nature Randonnée, vous invite à une sortie astronomie pour observer les étoiles.

RDV : à 20h30 • Lesperon



JEUDI 14 AOÛT

Sortie Astronomie

Venez percer les secrets du ciel nocturne de la Montagne d'Ardèche. Grégory Jovignot, Guide Nature Randonnée, vous invite à une sortie astronomie pour observer les constellations.

RDV : à 20h30 • lieu à définir



JEUDI 21 AOÛT

Patrimoine et Nature

Près de la tourbière, venez apprendre comment les moines cisterciens, spécialistes des aménagements en zone humide, ont contribué à la naissance du village.

RDV : à 17h à Le Plagnal



SAMEDI 6 SEPTEMBRE

Randonnée naturaliste

Participez à une randonnée avec Olivier Mathis (MCR+), naturaliste et accompagnateur en montagne. Au détour d'un chemin, vous en apprendrez plus sur les paysages, ainsi que sur la faune et la flore du plateau.

RDV : à 14h • lieu à définir



SAMEDI 27 SEPTEMBRE

Sortie Brâme du cerf

En automne c'est la saison des amours et des rivalités chez le cerf. C'est l'occasion de les observer discrètement et d'écouter leurs chants mélancoliques, avec Grégory Jovignot.

RDV : à 18h30 à Coucouron



DIMANCHE 26 OCTOBRE

L'halloween des ânes

Quelle tête fait l'âne quand il fête halloween ? Vous pourrez le découvrir lors d'une après-midi de jeux et de convivialité au Mas des ânes.

RDV : à 14h au Plagnal



INFOS ET RÉSERVATIONS :

Inscriptions auprès de l'Office de Tourisme Montagne d'Ardèche. Les places sont limitées ! L'animation dure entre 2h30 et 3h. Nous vous conseillons de vérifier l'âge recommandé de chaque activité. Les modalités vous seront transmises environ 5 jours avant l'évènement par mail (*celui communiqué lors de l'inscription*).

04 66 69 09 37

www.montagnedardeche.com

www.cc-montagne-ardeche.fr



Ardèche
LE DÉPARTEMENT

Office de Tourisme
**MONTAGNE
D'ARDECHE**
Champs d'art

